

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-11-02**

Date de convocation : 2 novembre 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le six novembre 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

**Présents** : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

**Procurations** : néant

**Absents** : néant

**Excusés** : Hélène BARBOT et Nicolas DUROU

**Secrétaire de séance élue** : Nathalie ADREY

**Objet** : Tarifs de concession au cimetière communal à compter du 13 novembre 2023

Vu les articles 2223-13 à 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux concessions,

Vu l'article R 2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la tarification des concessions,

Vu la délibération en date du 26 février 2015 fixant les tarifs actuellement en vigueur,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de fixer des tarifs selon les durées de concessions. Il propose les tarifs suivants :

Concession de **15 ans** : 20 € / m<sup>2</sup>

Concession de **30 ans** : 50 € / m<sup>2</sup>

Concession de **50 ans** : 100 € / m<sup>2</sup>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les tarifs proposés.

COURRIER ARRIVEE LE

15 NOV. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Transmis à la Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le 13 novembre 2023

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jacques SONILHAC

